

# APPROCHE A VUE

## Visual approach

# PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE

Ouverte à la CAP  
Public air traffic

Hélistation/Heliport

AD 3 LFPI APP 01

26 JAN 23



**ALT TLOF 06 : 109 (4 hPa)**  
LAT : 48 49 57 N  
LONG : 002 16 17 E

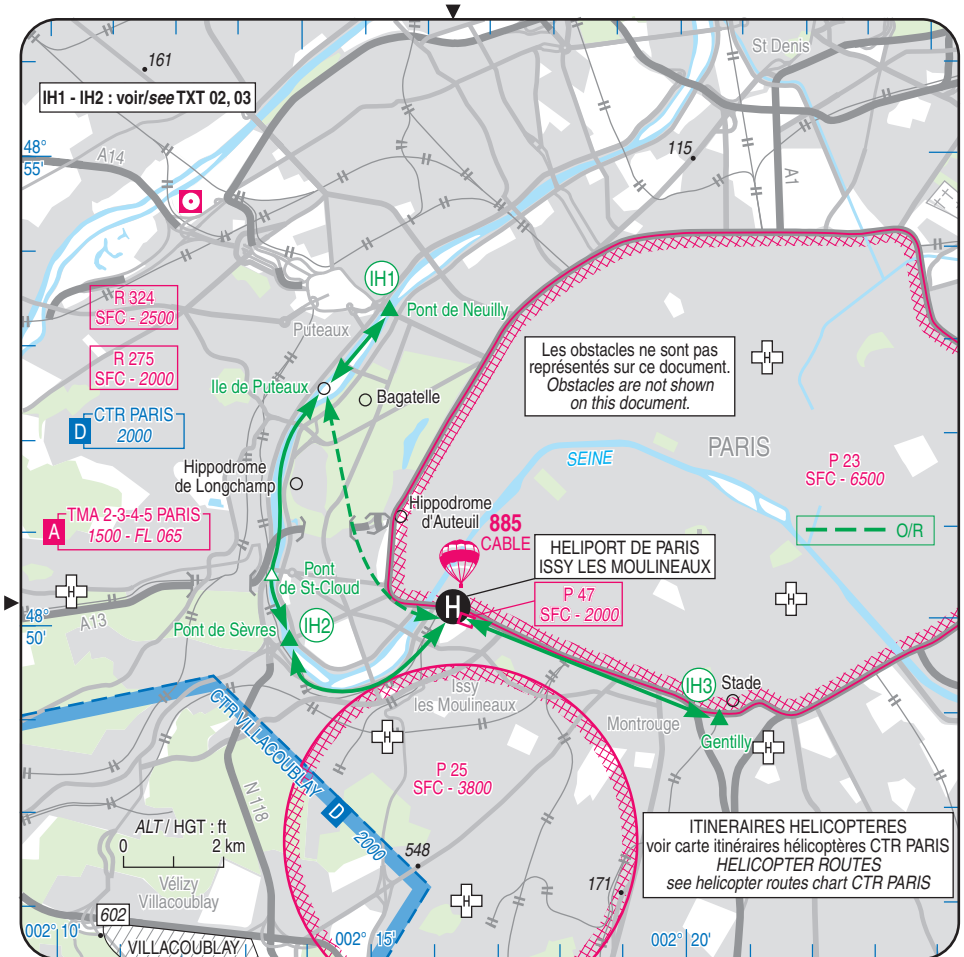
**ALT TLOF 24: 104 (4 hPa)**  
LAT : 48 50 01 N  
LONG : 002 16 29 E

**ALT : 109 (4 hPa)**  
LAT : 48 50 00 N  
LONG : 002 16 22 E

**LFPI**  
VAR : 1°E (20)

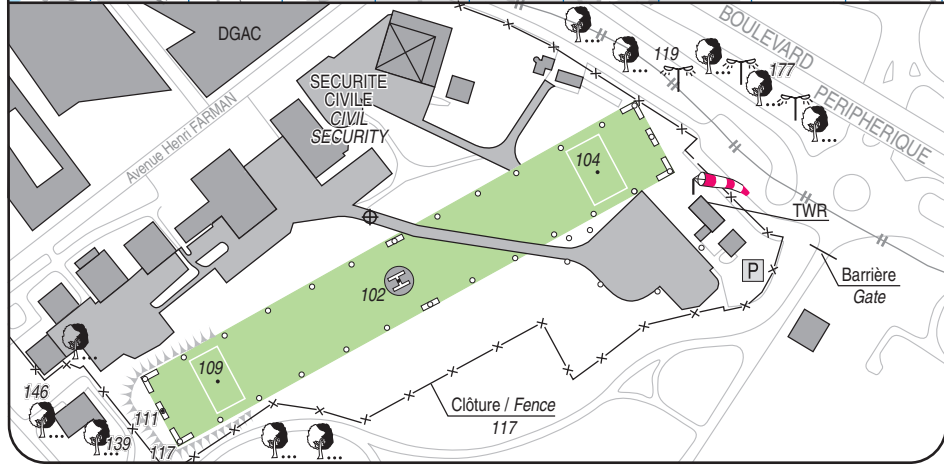
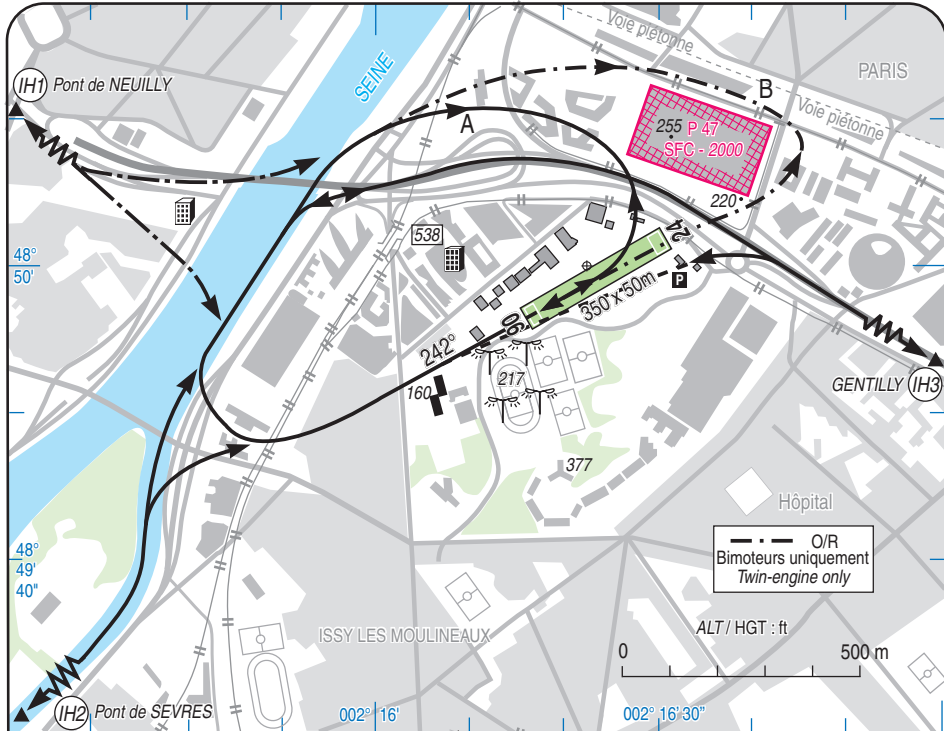
APP : NIL  
TWR : 118.500

EN SURFACE / ABOVE GROUND



CONSIGNES PARTICULIERES/SPECIAL INSTRUCTIONS : voir/see TXT 01à/to 05.

26 JAN 23



	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Force portante Strength	Balissage Lighting
FATO	062° / 242°	350 x 50 m	Gazon Grass	-	Oui
TLOF 06 TLOF 24	062° 242°	20 x 35 m	Gazon Grass	-	Oui



## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE Hélistation / Heliport

### Consignes particulières / Special instructions

Les aires d'atterrissage d'urgence sont matérialisées sur la carte d'approche à vue par le symbole O.

*Emergency landing areas are materialized in visual approach chart by the O symbol.*

#### Conditions d'utilisation de l'hélistation

Héliport situé dans la CTR PARIS de classe D coexistant avec la zone réglementée LF-R275 PARIS.

Héliport très sensible du point de vue environnemental. Respect impératif des trajectoires publiées.

#### AD operating Helistation conditions

*Heliport located within class D CTR PARIS coexisting with the restricted area LF-R275 PARIS.*

*Very sensitive heliport of the environmental point of view. Imperative respect for the published trajectories.*

#### RESTRICTIONS D'UTILISATION

L'héliport est limité aux hélicoptères capables de monter, dans les conditions du jour, selon une pente de 20% à Vy tous moteurs en fonctionnement.

Arrêtés du 09/08/94 et du 29/12/94 :

- Au départ ou à destination de l'héliport, les vols d'école et d'entraînement sont interdits.
- Au départ de l'héliport, les vols circulaires avec passagers et sans escale ou avec une escale touristique de moins d'une heure sont interdits.

L'utilisation du transpondeur est obligatoire sur les itinéraires HEL.

Les SAM, DIM et JF :

- Trafic journalier limité à 70 mouvements.
- Héliport réservé aux aéronefs listés :

Programme des vols à transmettre à l'exploitant le dernier jour ouvrable avant 1300.

E-mail : environnementissy@adp.fr

#### USAGE RESTRICTIONS

*The heliport is limited to helicopters capable of climbing, in daylight conditions, at a slope of 20% to Vy with all engines running.*

*Orders of Aug. 09, 1994 and Dec. 29, 1994 :*

- *Departures or arrivals from heliport, are prohibited for school and training flights.*
- *Departure from heliport is prohibited for circular flights with passengers and without stopover or with a touristic stopover of less than one hour.*

*Transponder use is compulsory on HEL routes.*

*SAT, SUN and public HOL :*

- *Daily traffic limited to 70 movements.*
- *Helipad reserved for listed ACFT :*

*Program of the flights to be passed on to the operator the last working day before 1300.*

*E-mail : environnementissy@adp.fr*

#### Procédures et consignes particulières

En raison des caractéristiques particulières de l'environnement de l'héliport, son utilisation est soumise au respect des dispositions particulières des **articles 1, 2, 3 et 4** ci-dessous.

#### Procedures and special instructions

*Due to special features of the heliport environment, the use is subject to respect of the special provisions of **articles 1, 2, 3 and 4** below.*

26 JAN 2023



## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE Hélistation / Heliport

### 1 - Trajectoires départ-arrivée

#### Général

Demande de mise en route obligatoire auprès de la TWR.

La pénétration de la zone P 47 est interdite, sauf en cas de panne moteur au décollage.

Trajectoire B : utilisable uniquement sur demande de l'équipage, par les hélicoptères bimoteurs.

Décollage : QFU préférentiel 242°. Pour les hélicoptères dont les manuels de vol prévoient une limite de vent arrière non nulle, le QFU 242° sera privilégié au décollage jusqu'à une valeur de vent correspondant à cette limite.

Atterrissage : QFU préférentiel 062°.

L'héliport est constitué d'une FATO de 350 m de long. Le pilote bénéficie de toute cette aire qui doit être utilisée au mieux en fonction des performances de l'hélicoptère exploité et des trajectoires publiées. Notamment, les décollages peuvent être initiés en amont des rectangles blancs, qui eux représentent les TLOF.

En cas d'utilisation de la trajectoire B (voir conditions d'utilisation ci-dessous), un suivi précis de la trajectoire est nécessaire afin d'éviter la pénétration de la zone interdite P 47 et de la zone interdite P 23 (PARIS).

Sur l'itinéraire hélistation-Pont de Sèvres, suivre le petit bras de Seine.

L'itinéraire ISSY LES MOULINEAUX - PONT DE NEUILLY via ILE DE PUTEAUX n'est utilisable que sur instruction de MOULINEAUX TWR.

### 1 - Departure and arrival routes

#### General

Startup request mandatory from TWR.

Entry into LF-P 47 area is forbidden, except in case of engine failure during takeoff.

Route B: can only be used by twin-engine helicopters at the request of the crew.

Take-off: preferred QFU 242°. For helicopters for which the flight manuals specify a non-null downwind limit, the QFU 242° will be preferred on take-off up to a wind value corresponding to this limit.

Landing: preferred QFU 062°.

The heliport consists of a 350 meter-long FATO. The pilot benefits from the whole area which must be used to the best advantage according to the operated helicopter performances and the routes published. In particular, takeoffs may be commenced upstream of the white rectangles, which represent the TLOFs.

When using route B (see conditions of use below), the route must be followed precisely to avoid entry into the prohibited zone P47 and the prohibited zone P23 (Paris).

On the heliport-Pont de Sèvres route, follow the small branch of the Seine river.

The ISSY LES MOULINEAUX - PONT DE NEUILLY via ILE DE PUTEAUX may only be used on instruction from MOULINEAUX TWR.

#### Départs QFU 242°

Vers Pont de Sèvres ou Pont de Neuilly : montée dans l'axe et raccordement comme indiqué sur la carte.

Vers Gentilly : montée initiale dans le circuit puis virage à droite pour raccordement sur le périphérique.

#### Départs QFU 062°

Trajectoire A : Accélération sur la FATO puis virage à gauche pour rejoindre le circuit défini par la trajectoire A.

Trajectoire B : utilisable uniquement sur demande de l'équipage, par les hélicoptères bimoteurs.

Pour les hélicoptères bimoteurs, en cas de panne moteur, après le PDD (Point de Décision au Décollage), le décollage peut être poursuivi au cap instantané au moment de la panne selon les consignes du manuel de vol.

Vers Pont de Sèvres ou Pont de Neuilly : montée dans le circuit et raccordement à partir de la Seine.

Vers Gentilly : montée en suivant le circuit par la gauche jusqu'à la verticale de l'héliport puis virage à droite pour raccordement sur le boulevard périphérique.

#### Departure QFU 242°

To Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : climb in axis then join the routes as shown in chart.

To Gentilly : initial climb in circuit then turn right to link up overhead ring road.

#### Departure QFU 062°

Route A : Acceleration on the FATO then left turn to join the definite circuit defined by route A.

Route B : can only be used by twin-engine helicopters at the request of the crew.

For twin engine helicopters, in case of engine failure, after the take-off decision point, takeoff may be continued at the immediate heading at the time of the failure as per the flight manual instructions.

Towards Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : climb in the circuit and connection from the Seine.

Towards Gentilly : climb following a left-hand circuit to overhead heliport then right turn for connection to the ring road.



## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE Hélistation / Heliport

### Arrivées QFU 242°

Du Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : intégration en vent arrière du circuit à la verticale de la Seine.

De Gentilly : quitter le boulevard périphérique par virage à gauche pour passer à la verticale de l'héliport et suivre le circuit. Approche semi-directe interdite.

La trajectoire A est la trajectoire nominale. La trajectoire B est utilisable uniquement, sur demande de l'équipage, par les hélicoptères bimoteurs si les conditions météorologiques, les performances ou les consignes du manuel de vol le nécessitent.

Afin d'éviter les trop fortes pentes de descente en approche sur l'héliport, il est recommandé de se reporter en début de branche vent arrière à une altitude de 1000 ft, puis à une altitude de 700 ft maximum au niveau du pont du boulevard périphérique.

Initier la mise en descente dès le début de la branche vent arrière et évoluer dans le circuit à vitesse réduite.

En cas de vent de secteur Ouest, les pilotes doivent être particulièrement vigilants sur la tenue d'une vitesse et d'un taux de descente évitant l'état de mise en vortex.

Le point d'aboutissement de la finale est la TLOF située au seuil 06.

### Arrivées QFU 062°

Du Pont de Neuilly : intégration en vent arrière du circuit à la verticale de la Seine.

Du Pont de Sèvres : raccordement en finale comme indiqué sur la carte.

De Gentilly : suivre initialement le boulevard périphérique et s'intégrer en milieu de vent arrière à la verticale de la Seine.

## 2 - Performances

Compte tenu de l'environnement urbain, sauf situation d'urgence, respecter strictement les trajectoires de départ et d'arrivée représentées sur la carte d'atterrissage à vue et décrites ci-dessus.

Il est porté à la connaissance des pilotes que les dégagements ne sont pas conformes aux exigences de l'annexe 14 de l'OACI, et que les possibilités d'aires de recueil accessibles en cas de panne moteur sur le circuit de décollage et d'atterrissage sont limitées.

Une aide à l'identification des obstacles peut être obtenue à l'adresse suivante : [https://salledelecture-ext.aviation-civile.gouv.fr/externe/DSAC/Releve\\_obstacles\\_2021\\_LFPI.pdf](https://salledelecture-ext.aviation-civile.gouv.fr/externe/DSAC/Releve_obstacles_2021_LFPI.pdf)

Attention : si la trajectoire en cas de panne moteur prévoit de s'écarter des trajectoires publiées (notamment au décollage QFU 062°), les pilotes et les exploitants doivent identifier et évaluer les obstacles situés en dehors des dégagements de FATO.

### Arrival QFU 242°

From Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : Enter downwind leg overhead the Seine.

From Gentilly : leave ring road by left turn to fly overhead heliport and follow the circuit. Semi-direct approach prohibited.

Route A is the nominal route. Route B may only be used by twin-engine helicopters on request from the crew, if weather conditions, performance, or flight manual instructions require it.

In order to avoid a too steep glide slope during approach on the heliport, it is recommended to report beginning of downwind leg at 1000 ft QNH, and then at 700 ft QNH overhead beltway bridge over the Seine.

Begin descent at the beginning of downwind leg and manoeuvre at reduced speed.

In the event of a westerly wind, pilots must be particularly careful to maintain a speed and rate of descent that avoid a vortex ring state.

The final point of outcome is the TLOF located at threshold 06.

### Arrival QFU 062°

From Pont de Neuilly : enter the down wind leg overhead the Seine.

From Pont de Sèvres : enter the final as indicated on the chart.

From Gentilly : follow ring road and enter the circuit in the middle of downwind leg overhead the Seine.

## 2 - Performance

Given the urban environment, unless an emergency situation occurs, strictly comply with the departure and arrival routes shown on the VFR landing chart and described below.

Pilots are informed that the clearance distances do not meet the requirements of appendix 14 of the ICAO and that the capacities of possible collect areas accessible in case of engine failure on the take-off and landing pattern is limited.

Assistance in identifying obstacles can be obtained at the following address: [https://salledelecture-ext.aviation-civile.gouv.fr/externe/DSAC/Releve\\_obstacles\\_2021\\_LFPI.pdf](https://salledelecture-ext.aviation-civile.gouv.fr/externe/DSAC/Releve_obstacles_2021_LFPI.pdf)

Be aware that if the engine failure route includes deviations from published routes (especially on takeoff QFU 062°), pilots and operators must identify and assess obstacles outside of FATO clearances.

26 JAN 2023



## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE

### Hélistation / Heliport

Tous les pilotes doivent vérifier que les performances de leur appareil dans les conditions du jour sont suffisantes pour survoler avec les marges de sécurité requises les obstacles situés sous leur trajectoire (dans la trouée opérationnelle pour l'exploitation en transport public), en prenant compte, pour les appareils multi-moteurs, le cas d'une panne moteur.

#### **3 - Procédures opérationnelles**

##### VFR de jour

VIS = 1500 m

Hors des nuages et en vue de la surface.

##### VFR de nuit

Seuls les vols de transports ou ceux liés à leur mise en place sont autorisés pendant les périodes nocturnes incluses dans le créneau horaire 0700-2100 heures locales sur l'itinéraire SUD : ROCQUENCOURT - PARIS ISSY LES MOULINEAUX - MONT D'EST dans les conditions suivantes : VIS  $\geq$  4 km, plafond  $\geq$  450 m (1500 ft).

De nuit, sauf cas d'urgence et/ou pour les ACFT d'Etat, décollages QFU 062° et atterrissage QFU 242° interdits.

#### **4 – Formation et compétences du commandant de bord**

##### Utilisation en transport public et en travail aérien :

Tout exploitant de transport public ou de travail aérien doit établir et délivrer une formation à ses équipages appelés à utiliser l'héliport.

Cette formation doit aborder :

- les caractéristiques particulières de l'héliport ;
- les conditions générales d'exploitation ;
- les principales menaces (dont la mise en vortex à l'arrivée au QFU 242°) ;
- les procédures de départ, d'arrivée et d'approche interrompue en situations normales, anormales et d'urgence ;
- les limitations opérationnelles résultant de l'infrastructure et des trajectoires retenues par l'exploitant incluant les masses maximales d'exploitation tenant compte des performances du jour ;
- les mesures de prévention des nuisances sonores.

Elle devra être appuyée par la prise en compte de repères précis caractéristiques de l'héliport (à l'aide par exemple de moyens vidéos, simulateurs...).

##### Utilisation en vols privés :

Tous les commandants de bord détenteurs de licences professionnelles devront avoir reçu, au sein d'un organisme de transport public ou de travail aérien, la formation spécifique établie ci-dessus appliquée à son type d'aéronef.

*All pilots must check that the performance ratings of their aircraft are sufficient for flying over the obstacles located under their path in current conditions with the required safety margins (in the operational space for public transport), taking into account an engine failure for multi-engine aircraft.*

#### **3 - Operating procedures**

##### Daytime VFR

VIS = 1500 m

Out of cloud and in sight of the ground.

##### Night-time VFR

*Only transport flights or the corresponding positioning flights are authorized during night time within the 0700-2100 local time slot on the SOUTH route: ROCQUENCOURT – PARIS ISSY LES MOULINEAUX – MONT D'EST in the following conditions: VIS  $\geq$  4 km, ceiling  $\geq$  450 m (1500 ft).*

*By night, except in case of emergency and/or for State aircraft, take-off QFU 062° and landing QFU 242° are prohibited.*

#### **4 - Captain's training and skills**

##### Use in public transport and air work :

*All public transport or aerial activity operators shall provide training to its crews that are required to use the heliport.*

*This training shall address:*

- *the specific characteristics of the heliport;*
- *the general operating conditions;*
- *the major hazards (including vortex ring entry at QFU 242°);*
- *the departure, arrival and missed approach procedures in normal, abnormal and emergency situations;*
- *the operational limitations resulting from the infrastructure and flight routes selected by the operator, including the maximum operating weights taking into account the performance of the day;*
- *the noise pollution prevention measures.*

*It should include the description of characteristic marks of the heliport (using for example videos, flight simulators...).*

##### Use for private flights :

*Captains, holders of professional licenses must have received within a public transport or air work institution, the specific formation specified above, applied to their type of aircraft.*



---

## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE

### Hélistation / Heliport

---

Les autres commandants de bord d'aviation générale appelés à utiliser l'héliport devront avoir effectué une arrivée et un départ de l'héliport sous supervision d'un instructeur lui-même autorisé à fréquenter l'héliport. L'instructeur devra dispenser une formation théorique, précédant le vol, explicitant les particularités et les consignes spécifiques à l'héliport.

Le bénéfice de ces formations est conservé pour les commandants de bord ayant pratiqué l'héliport dans les 24 mois précédents.

←

#### **Equipement Hélistation**

Equipement de surveillance du trafic : hélistation équipée d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

*Other captains in general aviation destined to use the heliport must have performed an arrival and a departure under supervision of an authorized flight instructor. The flight instructor must dispense a theoretical training before the flight, explaining the specificities and special instructions of the heliport.*

*The profit of these trainings is kept for captains having frequented the heliport within the last 24 months.*

#### **Heliport equipment**

*Traffic surveillance equipment : Heliport equipped with radar display (see AD 1.0).*

26 JAN 2023



## PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE Hélistation / Heliport

### Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*  
UTC HIV ; HOR ETE : - 1 HR / *UTC WIN ; SUM SKED : - 1 HR*

- 1 - **Situation / Location** : SSW Paris (75).
- 2 - **ATS** : TWR : LUN-VEN : 0600 à MAX (2000 ou SS+30).  
SAM, DIM et JF : 0700 à MAX (2000 ou SS+30).  
*MON-FRI : 0600 until MAX (2000 or SS+30).*  
*SAT, SUN and public HOL : 0700 until MAX (2000 or SS+30).*  
Héliport de PARIS, Issy-les-Moulineaux.  
4, avenue de la Porte de Sèvres, 75015 PARIS.  
Chef CA / *ATC manager* TEL : 01 45 54 89 26.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Voir consignes particulières / *See special instructions* .
- 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Aéroports de Paris  
Direction de l'Aéroport du Bourget et des Aéroports d'Aviation  
Générale  
Bâtiment Paul Bert  
180, esplanade de l'Air et de l'Espace - Aéroport du Bourget  
93350 le Bourget.  
Permanence : TEL : 06 69 58 04 03.
- 5 - **CAA** : SNA Région Parisienne (voir / *see GEN VAC*).
- 6 - **BRIA** : BORDEAUX (voir / *see GEN VAC*).
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / *see GEN VAC*.
- 8 - **MET** : VFR : voir / *see GEN VAC* ; IFR : voir / *see AIP GEN 3.5* ; Station : NIL.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : PN 48 HR avant / *before 1500*.  
Possibilité de réduire le temps de préavis : accord à passer avec la  
douane / *Possibility to reduce prior notice : ask for agreement with*  
*customs*.  
TEL : 09 70 27 20 15 / 09 70 27 18 34.  
FAX : 01 45 85 15 61.  
E-mail : [bsi-paris-sud@douane.finances.gouv.fr](mailto:bsi-paris-sud@douane.finances.gouv.fr)
- 10 - **AVT** : Carburant / *Fuel* : JET A1, Lubrifiant / *Lubricant* : HEL (CIV-MIL).  
Paiement par cartes TOTAL, carte bancaire et espèces, chèques non acceptés.  
*Payment with TOTAL card, credit card, or in cash, no cheques accepted.*  
HOR ETE à compter du passage à l'heure d'été / *SUM SKED : 0715-1745*.  
HOR HIV à compter du passage à l'heure d'hiver / *WIN SKED : 0730-1545*.  
En dehors de ces HOR / *Outside these SKED : PPR PN 24 HR*.  
TEL : 06 15 36 63 45
- 11 - **RFFS** : Niveau 1 / *Level 1*.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13 - **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : NIL.
- 15 - **ACB** : NIL.
- 16 - **Transports** : Ligne de Tramway T2 / *Tram T2*.
- 17 - **Hôtels, restaurants** : A proximité / *In the vicinity*.